

[Text]

The Chairman: Now, committee, I understand you would like to have some time with our parliamentary secretary and the officials.

Mr. McCreath: It was my understanding that following the witnesses we were going to proceed with clause-by-clause consideration and the officials would be available if there were any questions.

Mr. Lee: I really have only one generic question.

Mr. McCreath: You will get a very general answer.

Mr. Lee: The question I have has to do with the transition of Harbourfront structurally from what it was to what it is becoming. I gather from our witnesses that the previous board was not reappointed. I am curious about what transitional legal structure there is in place at this time to babysit Harbourfront and its assets pending the implementation of what is contained in this legislation.

Mr. McCreath: Briefly to respond, there is indeed a board consisting of three members, Mr. William McAleer, Mr. Darcy McKeough, and Mr. Brian Veinot. I do not know whether that answers your question or not.

Mr. Lee: I am glad to hear that. Have any steps been taken toward the dissolution or reorganization in advance of the passage of this legislation?

Mr. McCreath: This is enabling legislation. Mr. Patriquin could probably answer the question.

Mr. Lee: It may in fact be that the sum total answer to my question is a simple no, but I would like to get it on the record. In view of the evidence presented by the previous witnesses, I gather there has been some activity dedicated to the eventual dissolution and disposition of the Harbourfront assets. That has not been stated directly, but a new board has been put in place.

• 1640

To stop beating around the bush, I am curious, and wondering if officials can advise the committee about whether or not the government may have jumped the gun, whether or not there have been any legal steps taken toward disposition of the lands, dissolution of the corporation, and incorporation of the new entities in advance of the finalization of this legislation.

Mr. Doug Patriquin (Assistant Secretary, Crown Corporations Directorate, Department of Finance and Treasury Board): Mr. Chairman, no legal steps or organizational changes of that nature have been taken that would affect Harbourfront Corporation, the crown corporation, at all.

The Harbourfront '90 cultural entity has been, as I understand it, incorporated not by the government but by local people. All of the assets in terms of the real estate and so forth that Harbourfront held—and I should point out that the majority of the assets, as I understand it, are held in the name of the Minister of Public Works—have not been disposed of.

[Translation]

Le président: Maintenant, membres du comité, je crois comprendre que vous aimeriez disposer d'un peu de temps pour discuter avec notre secrétaire parlementaire et les hauts fonctionnaires.

M. McCreath: Je croyais qu'après l'audition des témoins nous allions passer à l'étude article par article et que les hauts fonctionnaires pourraient répondre à toutes les questions qui se poseraient.

M. Lee: Je n'ai en réalité qu'une seule question générique.

M. McCreath: Vous obtiendrez alors une réponse très générale.

M. Lee: Ma question concerne la transition, sur le plan structural, de la société Harbourfront de ce qu'elle était à ce qu'elle devient. J'ai retenu des témoignages que le précédent conseil d'administration n'a pas été renommé. Je me demande avec curiosité quelle est la structure juridique de transition actuellement en place pour veiller sur la société Harbourfront et son actif en attendant la mise en oeuvre de ce qui est contenu dans la loi.

M. McCreath: Brièvement, il y a en effet un conseil composé de trois membres, M. William McAleer, M. Darcy McKeough et M. Brian Veinot. Je ne sais pas si cela répond à vos questions ou non.

M. Lee: Je suis heureux d'entendre cela. Est-ce que des mesures ont été prises pour la dissolution ou la réorganisation avant que la loi soit adoptée?

M. McCreath: Il s'agit d'une loi habilitante. M. Patriquin pourrait probablement répondre à la question.

M. Lee: En fait, il se pourrait que la réponse globale à ma question soit un simple non, mais j'aimerais que ce soit consigné au compte rendu. Si l'on considère les témoignages des témoins précédents, je présume que certaines mesures ont été prises pour la dissolution et l'aliénation éventuelle de l'actif de la société Harbourfront. Ce fait n'a pas été indiqué clairement, mais un nouveau conseil a été formé.

Pour cesser de tourner autour du pot, je suis curieux de savoir si des représentants officiels peuvent indiquer au comité si le gouvernement est allé trop vite en affaires, si des mesures juridiques ont été prises pour l'aliénation des terres, la dissolution de la société et la constitution en société des nouvelles entités pour la mise au point finale de cette loi.

M. Doug Patriquin (secrétaire adjoint, Direction des sociétés d'État, ministère des Finances et Conseil du Trésor): Monsieur le président, aucune mesure juridique de cette nature n'a été prise et aucune modification organisationnelle n'a été apportée qui pourraient toucher la société Harbourfront Corporation, société d'État.

La division culturelle Harbourfront 90 n'a pas été, si je comprends bien, constituée par le gouvernement, mais par la population locale. Tout l'actif en ce qui concerne les biens fonciers, entre autres, que possédait la société Harbourfront—et permettez-moi de souligner que la majorité de l'actif, selon mes renseignements, était inscrit au nom du ministre des Travaux publics—n'a pas été aliéné.